

*Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville
de Brownsburg-Chatham*



Consultation publique

Le 4 avril 2017

À 18h30

- Projet de règlement numéro 197-02-2017 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre « projet intégré » pour les usages autorisés dans la zone industrielle I-805;
- Projet de règlement numéro 197-03-2017 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier la délimitation de la zone agricole A-139.

Madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable explique les projets de Règlements et répond aux questions des personnes présentes.

La consultation s'est terminée à 18h40

Douze (12) personnes et étaient présentes.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 4 AVRIL 2017

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 4 avril 2017, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents, messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Yvan Caron
Siège numéro 2 : Kevin Bush
Siège numéro 3 : Louis Quevillon
Siège numéro 4 : Michel Brisson
Siège numéro 5 : Gilles Galarneau
Siège numéro 6 : Martin Charron

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, madame Catherine Trickey.

Sont également présentes :

Madame Sonja Lauzon, Directrice générale adjointe;
Madame Line Milo, assistante greffière.

La séance est ouverte à 19 h par Madame la Mairesse référant à l'ordre du jour.

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
Vingt-quatre (24) personnes étaient présentes dans la salle des délibérations
4. 1^e Période de questions
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2017
7. Adoption de la liste de paiements et des chèques pour le mois de mars 2017

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

DÉPÔT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DES RAPPORTS SUIVANTS :

- Liste des paiements et des chèques en date du 30 mars 2017

Chèques:	408 646,72 \$
Débits directs:	155 087,32 \$
TOTAL:	563 734,04 \$

Chèques numéros : 17978 à 18132

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois de février 2017 :	381 300,00 \$
Valeur au cours du mois de février 2016 :	93 700,00 \$
Valeur pour l'année 2017 :	1 200 369,00 \$

- Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 9 février et du 9 mars 2017
- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 1^{er} au 28 février 2017

10 interventions
2 interventions (entraide)

- Certificat du Greffier – Règlement d'emprunt numéro 239-2017 pour l'acquisition et l'aménagement de jeux d'eaux dans le parc Roland-Cadieux et décrétant un emprunt n'excédant pas 211 000 \$, le cas échéant.
- Rapport d'activités du trésorier au Conseil municipal

GESTION ET ADMINISTRATION

- G-1 Vente définitive des lots adjugés à la Ville de Brownsburg-Chatham lors de la vente pour taxes du 14 avril 2015 – Autorisation de mandat
- G-2 Appui politique de la Ville de Brownsburg-Chatham à l'entreprise DERYtelecom dans ses démarches, auprès des gouvernements du Québec et du Canada, pour obtenir des subventions dans le cadre des programmes «Québec branché» et «Brancher pour innover»
- G-3 Appui politique de la Ville de Brownsburg-Chatham à la MRC d'Argenteuil dans ses démarches, auprès des gouvernements du Québec et du Canada, pour obtenir des subventions dans le cadre des programmes «Québec branché» et «Brancher pour innover»

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

- RH-1 Autorisation d'une nouvelle grille salariale pour les salariés étudiants de la Ville de Brownsburg-Chatham pour la saison estivale 2017
- RH-2 Fin de probation du Directeur du Service de sécurité incendie – Monsieur Richard Laporte

LOISIRS & CULTURE

- L-1 Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « AgriEsprit » de financement agricole Canada pour l'aménagement d'une rampe d'accès à mobilité réduite à la Bibliothèque municipale

INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

- I-1 Mise à jour du système d'air comprimé (Compresseur et remorque « air ») du Service de sécurité incendie
- I-2 Autorisation de fin de contrat – Accès communication

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- U-1 Adoption du second projet de règlement numéro 197-02-2017 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre « projet intégré » pour les usages autorisés dans la zone industrielle I-805
- U-2 Adoption du second projet de règlement numéro 197-03-2017 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier la délimitation de la zone agricole A-139
- U-3 Avis de motion : Projet de règlement numéro 197-04-2017 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une zone pôle local PI-527-1 à même une partie de la zone PI-527 et d'y permettre les usages habitation unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale et d'y édicter des dispositions particulières
- U-4 Adoption du projet de règlement numéro 197-04-2017 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une zone pôle local PI-527-1 à même une partie de la zone PI-527 et d'y permettre les usages habitation unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale et d'y édicter des dispositions particulières

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U-5 Demande de dérogation mineure numéro DM-2017-001 – Propriété située au 7, rue Vista Bella (lot 4 991 447 du cadastre du Québec) – Logement intergénérationnel pourvue d’une entrée distincte localisée en façade avant – Monsieur Jean Desjardins
- U-6 Demande de dérogation mineure numéro DM-2017-002 – Propriété située au 8, rue Dusseldorf (lot 4 676 208 du cadastre du Québec) – Implantation de la piscine hors terre en cour avant – Madame Jessica Singh
- U-7 Demande de dérogation mineure numéro DM-2017-003 – Lot vacant projeté 4 991 447 du cadastre du Québec (Lot vacant situé en bordure de la montée Wert) – Profondeur de lot (agricole) dans un secteur riverain – Monsieur Gordon Paul Plummer
- U-8 Demande de dérogation mineure numéro DM-2017-004 – Lot vacant 4 236 674 du cadastre du Québec situé sur la rue des Pommetiers – Garage privé détaché et logement additionnel à une habitation unifamiliale – Monsieur Stéphane Ferland
- U-9 Demande de dérogation mineure numéro DM-2017-005 – 134, chemin Tomalty (lot 4 234 758 du cadastre du Québec) – Implantation d’une remise – Monsieur Dimitro Klimko
- U-10 Motifs de nomination de rue – Désignation et nomination de rue : Le tronçon identifié comme le lot 4 977 291 (cadastre de rue) du cadastre du Québec, dans sa partie perpendiculaire à la route du Nord sera nommé « chemin Vokey »
- U-11 Recommandation : Demande d’amendement à la réglementation de zonage visant à permettre les usages « habitation bifamiliale » et « habitation trifamiliale » dans la zone pôle local P1-527

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

- TP.1 Autorisation d’achat pour un pouce hydraulique pour la pelle sur roues du Service des travaux publics
- TP.2 Ajout d’arrêts solaires lumineux – Rue des Érables au coin de la rue St-Joseph et St-Patrick
- TP.3 Ajout d’arrêts solaires lumineux – Rue des Érables
- TP.4 Ajout d’arrêts – Rue des Érables au coin de la rue Mac Vicar
- TP.5 Ajout d’un espace réservé aux visiteurs – Stationnement mitoyen de la Caserne municipale et l’Hôtel de Ville
- TP.6 Résultats d’appel d’offres public pour le marquage sur chaussée de certaines rues 2017 – Octroi de mandat

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

TP.7 Résultats d'appel d'offres public - Achat d'habits de combat pour le Service des incendies de la Ville de Brownsburg-Chatham.

TP.8 Demande auprès du ministère des Transports du Québec relativement à une demande d'ajout de signalisation de danger sur la route du Canton (Route 148), sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham dans le secteur de la montée Cushing

9. ***Correspondance***

10. ***Dossiers des membres du Conseil municipal***

11. ***Varia***

12. ***2^e période de questions***

13. ***Levée de la séance***

Madame la Mairesse adresse une motion de félicitations à madame Francine Dinel, pour avoir reçu une médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable J. Michel Doyon, afin de souligner son incommensurable bénévolat au sein de la communauté.

17-04-84

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel proposé.

Adoptée à l'unanimité

1^e PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h, la période des questions est ouverte.

De à 19h05 à 19h20 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, leur répond.

Lors des questions concernant le service d'internet haute vitesse, monsieur le conseiller Martin Charron divulgue son intérêt potentiel et se retire momentanément.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**17-04-85 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 7 MARS 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 7 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2017 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

**17-04-86 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire 7 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 mars 2017 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

**17-04-87 ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES
PAIEMENTS POUR LE MOIS DE MARS 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par la Directrice générale adjointe, madame Sonja Lauzon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois de mars 2017, en date du 30 mars 2017, au montant de 563 734,04 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

DÉPÔT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DES RAPPORTS SUIVANTS :

- Liste des paiements et des chèques en date du 30 mars 2017

Chèques:	408 646,72 \$
Débets directs:	155 087,32 \$
TOTAL:	563 734,04 \$

Chèques numéros : 17978 à 18132

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois de février 2017 :	381 300,00 \$
Valeur au cours du mois de février 2016 :	93 700,00 \$
Valeur pour l'année 2017 :	1 200 369,00 \$

- Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 9 février et du 9 mars 2017
- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 1^{er} au 28 février 2017

10 interventions
2 interventions (entraide)

- Certificat du Greffier – Règlement d'emprunt numéro 239-2017 pour l'acquisition et l'aménagement de jeux d'eaux dans le parc Roland-Cadieux et décrétant un emprunt n'excédant pas 211 000 \$, le cas échéant.
- Rapport d'activités du trésorier au Conseil municipal

GESTION ET ADMINISTRATION

17-04-88

VENTE DÉFINITIVE DES LOTS ADJUGÉS À LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM LORS DE LA VENTE POUR TAXES DU 14 AVRIL 2015 – AUTORISATION DE MANDAT

CONSIDÉRANT QUE suite à la vente pour non-paiement de taxes ayant eu lieu le 14 avril 2015, la Ville de Brownsburg-Chatham s'est portée adjudicataire de plusieurs lots;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des lots adjugés à la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des lots adjugés avaient un (1) an pour se prévaloir de leur faculté de rachat selon, l'article 531 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT QUE ce délai d'un (1) an prévu est maintenant expiré sans que ces propriétaires ne se soient prévalus de leurs facultés de rachat;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'une fois ce délai expiré, le greffier peut dresser, signer et faire inscrire l'acte de vente en faveur de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice générale adjointe, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate M^e Francine Nault, notaire, afin de préparer l'acte de vente, le faire signer par le greffier et le publier au Registre foncier afin que la Ville de Brownsburg-Chatham devienne la propriétaire définitive de ces lots;

QUE tous les frais reliés à cet acte de vente seront assumés par la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents donnant effet audit mandat.

Adoptée à l'unanimité

Divulguant son intérêt potentiel dans le prochain point traité à l'ordre du jour, monsieur le conseiller Martin Charron s'abstient de participer aux délibérations du Conseil municipal et se retire afin de ne pas influencer le vote sur la question, le cas échéant.

17-04-89

APPUI POLITIQUE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM À L'ENTREPRISE DERYTELECOM DANS SES DÉMARCHES, AUPRÈS DES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA, POUR OBTENIR DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES «QUÉBEC BRANCHÉ» ET «BRANCHER POUR INNOVER»

CONSIDÉRANT QUE le 19 décembre 2016, les gouvernements du Québec et du Canada annonçaient la mise en place des programmes *Québec Branché* et *Brancher pour Innover* qui visent à soutenir financièrement des projets permettant d'offrir aux citoyens, organismes et entreprises situés en milieu rural un service d'Internet haute vitesse de qualité et à un coût raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec injectera 100 millions de dollars et que le gouvernement du Canada investira 500 millions de dollars dans ces programmes, sur une période de cinq (5) ans;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE l'accès à Internet haute vitesse est aujourd'hui un service essentiel qui contribue au développement économique, social et culturel et qu'il constitue un droit au même titre que l'éducation et la santé;

CONSIDÉRANT que lors de la séance régulière du 18 janvier 2017, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 17-01-023, manifestant ainsi l'intention de déposer des demandes d'aide financière dans le cadre des programmes *Québec Branché* et *Brancher pour Innover* (Canada);

CONSIDÉRANT QUE le 22 février 2017, l'entreprise de télécommunication « DERYtelecom » a signifié par écrit à la MRC d'Argenteuil son intention de déposer un projet d'interconnexion à son réseau de distribution, dans le cadre desdits programmes gouvernementaux et par conséquent elle demande l'appui politique de la MRC et de ses municipalités constituantes à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'en 2014, « DERYtelecom » a procédé à l'acquisition du réseau québécois de « Eastlink » qui est présent principalement dans la portion sud de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « DERYtelecom » est le 3^e câblodistributeur en importance au Québec, qu'elle est présente dans onze régions administratives et dessert près de 125 000 foyers répartis dans plus de 200 municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « DERYtelecom » s'est engagée par écrit à déposer des demandes d'aides financières dans les programmes *Québec Branché* et *Brancher pour Innover* et qu'elle souhaite bénéficier de subventions gouvernementales pour construire différentes dorsales de fibre optique qui serviront à l'interconnexion des réseaux de câble et de fibre optique nouvellement acquis à leurs dorsales de fibre des régions de l'Outaouais et des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE cette interconnexion permettra d'alimenter les réseaux de certaines portions du village de Grenville, des municipalités de Grenville-sur-la-Rouge et Saint-André-d'Argenteuil et de la ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles dorsales permettront également de réaliser éventuellement des extensions en desserte d'Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE « DERYtelecom » souhaite pour le futur moderniser ses réseaux afin d'offrir les services de télévision numérique, de téléphonie et Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE le projet de « DERYtelecom » permettra de donner accès à une connexion Internet haute vitesse de qualité, fiable et à un prix compétitif à plusieurs institutions municipales et publiques, organismes, entreprises et résidents des municipalités constituantes de la MRC d'Argenteuil;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « DERYtelecom » a fourni à la MRC d'Argenteuil une lettre spécifiant qu'elle aurait un intérêt à s'interconnecter ou d'offrir des services sur le futur réseau de la MRC dans la portion nord du territoire, soit à proximité d'infrastructures lui appartenant sur la route 364, dont le secteur de Arundel, advenant qu'elle obtienne des subventions pour déployer les projets qu'elle déposera dans le cadre des programmes *Québec Branché* et *Brancher pour Innover* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a adopté la résolution numéro 17-03-130 autorisant la ratification d'une entente entre la MRC d'Argenteuil et « DERYtelecom » en lien avec les conditions convenues entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham appuie l'entreprise « DERYtelecom » dans ses démarches, auprès des gouvernements du Québec et du Canada, pour obtenir des subventions, dans le cadre des programmes *Québec Branché* et *Brancher pour Innover* (Canada), pour le projet qu'elle déposera, avant le 20 avril 2017, pour la portion sud du territoire de la MRC d'Argenteuil, soit dans les municipalités de Grenville-sur-la-Rouge et Saint-André-d'Argenteuil, le village de Grenville et la ville de Brownsburg-Chatham.

Monsieur le conseiller Kevin Bush demande le vote :

Pour :
Monsieur Yvan Caron;
Monsieur Louis Quevillon;
Monsieur Michel Brisson;
Monsieur Gilles Galarneau.

Contre :
Monsieur Kevin Bush.

Adoptée à la majorité

Une fois cette résolution adoptée, monsieur le conseiller Martin Charron reprend son siège à la table des délibérations.

Divulguant son intérêt potentiel dans le prochain point traité à l'ordre du jour, monsieur le conseiller Martin Charron s'abstient de participer aux délibérations du Conseil municipal et se retire afin de ne pas influencer le vote sur la question, le cas échéant.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

17-04-90

APPUI POLITIQUE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM À LA MRC D'ARGENTEUIL DANS SES DÉMARCHES, AUPRÈS DES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA, POUR OBTENIR DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES «QUÉBEC BRANCHÉ» ET «BRANCHER POUR INNOVER»

CONSIDÉRANT QUE le 19 décembre 2016, les gouvernements du Québec et du Canada annonçaient la mise en place des programmes *Québec Branché* et *Brancher pour Innover* qui visent à soutenir financièrement des projets permettant d'offrir aux citoyens, organismes et entreprises situés en milieu rural un service d'Internet haute vitesse de qualité et à un coût raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec injectera 100 millions de dollars et que le gouvernement du Canada investira 500 millions de dollars dans ces programmes, sur une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à Internet haute vitesse est aujourd'hui un service essentiel qui contribue au développement économique, social et culturel et qu'il constitue un droit au même titre que l'éducation et la santé;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance régulière du 18 janvier 2017, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 17-01-023, manifestant ainsi l'intention de déposer des demandes d'aide financière dans le cadre des programmes *Québec Branché* et *Brancher pour Innover* (Canada);

CONSIDÉRANT QU'avec l'aide financière qu'elle pourrait recevoir dans le cadre de ces programmes, la MRC d'Argenteuil souhaite construire des dorsales et un réseau de distribution de fibre optique;

CONSIDÉRANT QU'en se concrétisant, ce projet structurant et essentiel permettra de fournir en Internet haute vitesse certaines portions des municipalités de Mille-Isles, des cantons de Harrington, Gore et Wentworth et des villes de Brownsburg-Chatham et Lachute;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la MRC d'Argenteuil permettra de donner accès à une connexion Internet haute vitesse de qualité, fiable et à un prix compétitif à plusieurs institutions municipales et publiques, organismes, entreprises et résidents des municipalités constituantes de la MRC d'Argenteuil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la MRC d'Argenteuil dans ses démarches, auprès des gouvernements du Québec et du Canada, pour obtenir des subventions, dans le cadre des programmes *Québec Branché et Brancher pour Innover* (Canada), pour le projet qu'elle déposera, avant le 20 avril 2017, pour la portion nord du territoire de la MRC d'Argenteuil, soit dans les municipalités de Mille-Isles, les cantons de Harrington, Gore et Wentworth et les villes de Brownsburg-Chatham et Lachute.

Adoptée à l'unanimité

Une fois cette résolution adoptée, monsieur le conseiller Martin Charron reprend son siège à la table des délibérations.

Monsieur le conseiller Martin Charron, dépose un projet de résolution intitulé :

PRISE DE POSITION FERME DU CONSEIL CONCERNANT SON DROIT DÉMOCRATIQUE ABSOLU EN CE QUI CONCERNE LA GESTION ET L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM.

COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

17-04-91

AUTORISATION D'UNE NOUVELLE GRILLE SALARIALE POUR LES SALARIÉS ÉTUDIANTS DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM POUR LA SAISON ESTIVALE 2017

CONSIDÉRANT QUE dans un souci de rétention de personnel, il incombe à la Ville d'offrir des conditions de travail persuasives surtout au niveau du travail étudiant;

CONSIDÉRANT QUE le Camping municipal et le Service loisirs et culture emploient plusieurs étudiants à chaque été et il est toujours très prisé de revoir les mêmes étudiants revenir année après année;

CONSIDÉRANT QUE le retour d'anciens employés permet d'offrir plus rapidement, un service de marque et permet également d'intégrer plus facilement les nouveaux étudiants qui se greffent à l'équipe;

CONSIDÉRANT QUE pour toutes ces raisons, il est important d'offrir un salaire compétitif afin d'éviter de perdre nos bonnes ressources;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année la grille salariale des étudiants avec la base du salaire minimum est retouchée;

CONSIDÉRANT QU'en 2013, une nouvelle grille salariale a été établie sur cinq (5) échelons avec comme base un (1 \$) de plus que le salaire minimum.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'afin d'ajuster la grille salariale des étudiants selon la base du salaire minimum 2017 qui est à 11,25 \$, il y a lieu d'effectuer une modification à la hausse;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'ajustement des salaires horaires des salariés étudiants pour la saison estivale 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la gestionnaire principale aux Services administratifs, madame Lisa Cameron, ainsi que de ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise de procéder à l'ajustement de la grille salariale pour les postes étudiants, et ce, en date du 1^{er} mai 2017;

Au taux horaires suivants, à savoir :

2016

Échelons	Salaire
1	11,75 \$
2	12,34 \$
3	12,95 \$
4	13,60 \$
5	14,28 \$

2017

Échelons	Salaire
1	12,25 \$
2	12,86 \$
3	13,51 \$
4	14,18 \$
5	14,89 \$

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ne fera aucun ajustement à la grille salariale du poste de sauveteur;

La grille salariale demeure donc aux taux horaires suivants, à savoir :

Échelons	Salaire
1	14,87 \$
2	15,60 \$
3	16,37 \$
4	17,18 \$
5	18,03 \$

Adoptée à l'unanimité

17-04-92

FIN DE PROBATION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – MONSIEUR RICHARD LAPORTE

CONSIDÉRANT QUE, lors de son embauche à titre de directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Richard Laporte, avait à compléter une période de probation de six (6) mois;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le comité nommé pour le processus d'embauche s'est réuni pour procéder à l'évaluation de fin de probation;

CONSIDÉRANT QUE le travail de monsieur Richard Laporte, à titre de directeur du Service de sécurité incendie, est très satisfaisant et justifie qu'il demeure à l'emploi de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE durant la période de probation, Monsieur Laporte a démontré qu'il possède et utilise les compétences requises à la description du poste occupé, notamment, aux niveaux professionnels, relationnels et de gestion;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la gestionnaire principale aux Services administratifs, madame Lisa Cameron, ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham confirme monsieur Richard Laporte dans son poste de directeur du Service de sécurité incendie, le tout selon les modalités convenues, lors de son embauche par la résolution numéro 16-10-372, et ce, à partir du 18 avril 2017.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham profite de l'occasion pour remercier le directeur du service de sécurité incendie pour le bon travail qu'il effectue.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS & CULTURE

17-04-93

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS « AGRIESPRIT » DE FINANCEMENT AGRICOLE CANADA POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE RAMPE D'ACCÈS À MOBILITÉ RÉDUITE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT l'appel de propositions du Fonds AgriEsprit qui a pour but de mettre en valeur les collectivités rurales dans les municipalités de moins de 150 000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite présenter un projet qui cadre avec les priorités du fonds, soit l'aménagement d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite à la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Ville de Brownsburg-Chatham en 2016, à la démarche Municipalité amie des aînés;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite cadre directement avec l'orientation d'une municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite également augmenter la fréquentation de sa bibliothèque municipale par la réalisation de cet ouvrage;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur du Service des Loisirs & Culture, monsieur David Toussaint, ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds AgriEsprit, pour l'aménagement d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite à la bibliothèque municipale.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour la demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité

INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

17-04-94

MISE À JOUR DU SYSTÈME D'AIR COMPRIMÉ (COMPRESSEUR ET REMORQUE « AIR ») DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT les équipements et appareils de protection respiratoire et le ravitaillement de ceux-ci en air comprimé;

CONSIDÉRANT QUE le compresseur d'air comprimé doit être rehaussé de 5000 psi vers 6000 psi;

CONSIDÉRANT QUE les cascades d'air doivent être rehaussées de 4500 psi vers 6000 psi;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra de continuer à rencontrer nos besoins et les besoins de ravitaillement des autres services;

CONSIDÉRANT l'offre de « La Boutique du plongeur Ltée » de reprendre certains de nos équipements et d'offrir un crédit en retour;

CONSIDÉRANT l'offre de « La Boutique du plongeur Ltée »;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Richard Laporte, ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la dépense au montant de 20 896,63 \$, incluant toutes les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix (10) ans.

QUE lesdites dépenses soient imputées, à même le poste budgétaire numéro 23-030-00-001 – Projet 2017-006.

Adoptée à l'unanimité

17-04-95

AUTORISATION DE FIN DE CONTRAT – ACCÈS COMMUNICATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est liée sous contrat avec la firme «Accès communications », et ce, depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat est venu à échéance;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat est renouvelable automatiquement aux trois (3) mois;

CONSIDÉRANT QUE le coût dudit contrat est de plus de 3 000 \$ mensuellement, sur un poste budgétaire d'environ 35 000 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT l'analyse des coûts par la direction du Service de sécurité incendie, entre la location versus l'acquisition des équipements de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est plus avantageux de procéder à l'acquisition des équipements versus la location;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport du Directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Richard Laporte, ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur du Service sécurité incendie, monsieur Richard Laporte à confirmer auprès du fournisseur « Accès-Communications » que la Ville de Brownsburg-Chatham met fin au contrat en date du 1^{er} juillet 2017.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les démarches d'appel d'offres public pour les besoins de communications au Service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-04-96

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-02-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE « PROJET INTÉGRÉ » POUR LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-805

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à la séance du 7 mars 2017;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 4 avril 2017 à 18 h 30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la démarche d'amendement est initiée afin de permettre «Projet intégré» pour les usages déjà autorisés dans la zone industrielle I-805;

ATTENDU QUE le concept de projet intégré vise à permettre que sur un même terrain, un ensemble comprenant au moins deux (2) bâtiments principaux ayant en commun certains espaces extérieurs, services ou équipements, dont l'usage ou les usages sont reliés à des activités industrielles et qu'il doivent être desservis par des allées véhiculaires privées et, le cas échéant des aires d'agrément;

ATTENDU QUE le présent amendement à la réglementation s'arrime avec la démarche de développement économique du centre-ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, respectivement pour la grille de la zone industrielle I-805 en y ajoutant « Projet intégré » comme dispositions particulières sous les classes d'usages Centre de recherche (I1), Légère et artisanale (I2) et Autres industries (I3).

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey,
Mairesse

Sonja Lauzon
Directrice générale adjointe

Avis de motion : Le 7 mars 2017
Adoption du projet : Le 7 mars 2017
Adoption du 2^e projet : Le 4 avril 2017
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

17-04-97

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-03-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA DÉLIMITATION DE LA ZONE AGRICOLE A-139

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 7 mars 2017;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 4 avril 2017 à 18 h 30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement vise à revoir la délimitation de la zone agricole A-139, occupant une partie du lot 4 424 168 du cadastre du Québec, et servant à l'entreposage de bâtiments servant à la récréation (cabanes à pêche), de manière saisonnière, soit durant la période dite «hors saison» uniquement;

ATTENDU QUE la prise d'eau potable et son réservoir et l'élément épurateur desservant le camping municipal sont déjà implantés sur une partie du lot 4 424 168;

ATTENDU QUE la modification de la délimitation de la zone agricole A-139 est motivée par le fait que l'aire de protection de la prise d'eau (requiert un dégagement de 30 mètres entre la prise d'eau et les cabanes à pêche) occupe une partie importante de la zone, de même que le nombre croissant de cabanes à pêche à entreposer qui cause un manque d'espace à cet endroit;

ATTENDU QUE l'activité récréative de pêche sur glace est en développement dans ce secteur;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE l'entreposage est un service en complément de ceux déjà offerts par le camping municipal et viendra ainsi bonifier les services rendus aux utilisateurs des pourvoiries qui sont implantées sur les rives de ce même site durant la saison hivernale;

ATTENDU QUE l'usage visé sera exercé sur une superficie de 3 375 mètres carrés, soit une portion 20 mètres par une longueur de 190 mètres et cette occupation sera effectuée du côté sud à partir du coin sud-ouest en allant vers l'est, tout en longeant le boisé, de manière à créer un impact moindre sur les activités agricoles environnantes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en modifiant la zone de agricole A-139, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey,
Mairesse

Sonja Lauzon
Directrice générale adjointe

Avis de motion : Le 7 mars 2017
Adoption du projet : Le 7 mars 2017
Adoption du 2^e projet :
Adoption du Règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

MOITON **AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL BRISSON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DE CONSEIL MUNICIPAL, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-04-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UNE ZONE PÔLE LOCAL PL-527-1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE PL-527 ET D'Y PERMETTRE LES USAGES HABITATION UNIFAMILIALE, BIFAMILIALE ET TRIFAMILIALE ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

17-04-98 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-04-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UNE ZONE PÔLE LOCAL PL-527-1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE PL-527 ET D'Y PERMETTRE LES USAGES HABITATION UNIFAMILIALE, BIFAMILIALE ET TRIFAMILIALE ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance du 4 avril 2017;

ATTENDU que la démarche d'amendement est initiée afin de créer une zone pôle local PI-527-1 à même une partie de la zone PI-527 et d'y permettre les usages habitation unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale et d'y édicter des dispositions particulières pour les zones PI-527-1 et PI-527;

ATTENDU QUE le présent amendement à la réglementation de zonage s'arrime avec les objectifs du plan d'urbanisme en favorisant une densification du périmètre d'urbanisation de Saint-Philippe-Est, permettant ainsi de consolider le pôle de développement de ce secteur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en créant une nouvelle zone pôle local PI-527-1 à même une partie de la zone PI-527, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 2/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe 1 pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à son article 2.1.2, en ajoutant une nouvelle grille pour la zone Pl-527-1, à la suite de la grille visant la zone Pl-527, en y permettant les usages habitation unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale en mode d'implantation isolé et jumelé et y édictant tous les normes s'y rattachant, laquelle grille des spécifications est jointe au présent règlement comme annexe 2 pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 3

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en ajoutant à la grille de la zone pôle local Pl-527, une note (A) liée à l'usage habitation unifamiliale isolée sous Superficie d'implantation au sol minimale et inscrite sous l'onglet « NOTES ».

La note 1 se lira comme suit :

« (A) La superficie minimale d'implantation au sol d'une habitation unifamiliale et bifamiliale est fixée à 75 mètres carrés et elle peut être réduite à 60 mètres carrés si l'habitation compte deux étages (cottage) ».

Le tout tel que montré à l'annexe 3, joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 4

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 10, en abrogeant la section 10.12 et en la remplaçant par ce qui suit :

« Section 10.12 Dispositions particulières applicables aux zones Pl-527 et Pl-527-1

10.12.1: Champ d'application

Les dispositions particulières de la présente section s'appliquent aux zones Pl-527 et Pl-527-1.

10.12.2 : Normes applicables

Les normes particulières suivantes s'appliquent :

1. Le matériau de parement extérieur de la façade avant du bâtiment principal doit être constitué d'au moins 30% de brique ou de pierre ;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

2. La pente de toit d'un bâtiment accessoire peut s'harmoniser à celle de la résidence, sans jamais que la hauteur totale dudit bâtiment dépasse celle de la résidence lorsqu'il s'agit d'un garage privé détaché ;
3. Tous les espaces libres autour du ou des bâtiments doivent être aménagés et finis dans les 12 mois après la fin des travaux de construction ;
4. L'installation, la construction et le maintien, à titre d'ornement décoratif extérieur, de toutes imitations d'animaux et figurines en ciment, plâtre, plastique, bois ou constitués de toute autres matières sont prohibés dans toutes les cours ;
5. Tout balcon implanté en cour avant doit être construit en béton ;
6. Les balcons situés au niveau du rez-de-chaussée peuvent être implantés dans les cours avant et latérales s'ils sont implantés à une distance minimale de 1 mètre de la ligne latérale. De plus, lorsque le bâtiment principal est implanté à la marge, le balcon doit être en saillie maximale de 2 mètres par rapport au mur avant.
7. L'entrée charretière donnant accès au terrain doit être localisée à une distance minimale de 1 mètre de la ligne de propriété latérale. Cette distance minimale doit être respectée sur une distance minimale de 6 mètres se mesurant à partir de la ligne de lot avant vers l'intérieur du terrain. Un couvert forestier ou végétal doit être maintenu dans cet espace. Cependant, cette restriction ne s'applique pas sur une ligne latérale où sont jumelés deux bâtiments principaux. »

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey,
Mairesse

Sonja Lauzon
Directrice générale adjointe

Avis de motion : Le 4 avril 2017
Adoption du projet :
Adoption du 2^e projet :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

17-04-99

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2017-001 – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 7, RUE VISTA BELLA (LOT 4 991 447 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL POURVU D'UNE ENTRÉE DISTINCTE LOCALISÉE EN FAÇADE AVANT – MONSIEUR JEAN DESJARDINS

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2017-001 présentée par monsieur Jean Desjardins pour la propriété sise au 7, rue Vista Bella (lot 4 991 447 du cadastre du Québec) à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser que l'entrée distincte du logement intergénérationnel soit localisée sur la façade avant (au niveau du sous-sol) au lieu que celle-ci soit située à l'arrière ou sur un des murs latéraux du bâtiment principal;

ATTENDU le dépôt au soutien de la demande les documents suivants :

- Photographies montrant la façade avant de la résidence;
- Plan d'aménagement du logement intergénérationnel préparé par le propriétaire;
- Copie du permis de construction de la résidence (permis numéro 2013-00103) émis le 9 mai 2013;
- Copie du plan original de construction de la résidence réalisé par Jason Morisson, technologue professionnel de la firme Glenview Designs, déposé lors de la demande de permis de construction;
- Certificat de localisation préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous sa minute 3 474, dossier numéro 10 014, en date du 5 novembre 2014.

ATTENDU QUE la topographie naturelle du terrain en pente a dicté l'aménagement d'une entrée (au niveau du sous-sol) sur la façade avant du bâtiment principal;

ATTENDU QUE suite à la construction de la résidence, le propriétaire a décidé d'y aménager le logement intergénérationnel;

ATTENDU QUE la porte d'accès du logement intergénérationnel sur la façade avant (au niveau du sous-sol) ne vient en rien modifier l'architecture de la maison unifamiliale et semble être une porte d'entrée ordinaire;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2017-001 présentée par monsieur Jean Desjardins pour la propriété sise au 7, rue Vista Bella (lot 4 991 447 du cadastre du Québec) à Brownsburg-Chatham.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2017-001 présentée par monsieur Jean Desjardins, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement au 7, rue Vista Bella (lot 4 991 447 du cadastre du Québec) à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser l'entrée distincte du logement intergénérationnel soit localisée sur la façade avant (au niveau du sous-sol) au lieu que celle-ci soit située à l'arrière ou sur un des murs latéraux du bâtiment principal et ce, considérant que cet aspect ne vient en rien modifier l'architecture et la volumétrie de la résidence unifamiliale.

Adoptée à l'unanimité

U-6

17-04-100

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2017-002 – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 8, RUE DUSSELDORF (LOT 4 676 208 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – IMPLANTATION DE LA PISCINE HORS TERRE EN COUR AVANT – MADAME JESSICA SINGH

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2017-002 présentée par madame Jessica Singh, pour la propriété située au 8, rue Dusseldorf (lot 4 676 208 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser qu'une piscine hors terre soit implantée dans la cour avant à une distance de 1 mètre de la ligne de propriété avant au lieu que celle-ci soit localisée en cour latérale ou arrière et ce, tel que prescrit à la réglementation;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Certificat de localisation et son plan préparé par Daniel Handfield, arpenteur-géomètre, dossier numéro 16504H, sous sa minute 19933, en date du 17 novembre 2016;
- Photographie aérienne déposée par la propriétaire.

ATTENDU QUE la piscine a été implantée en cour avant et qu'elle empiète, en partie, dans le cadastre de la rue;

ATTENDU QUE la présente requête permettrait de régulariser la situation de non-conformité, une fois que les propriétaires auraient fait l'acquisition d'une partie du cadastre de rue et ainsi rendre le titre de propriété conforme;

ATTENDU QUE le motif ayant été souligné lors de la demande de dérogation mineure traitée au Comité consultatif d'urbanisme du 17 mars 2014 : La topographie naturelle du terrain a dicté l'emplacement de la piscine en cour avant car les cours latérales ou la cour arrière sont en pente;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande cause préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande va à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE les membres du comité sont d'avis qu'il est du devoir du citoyen d'effectuer leurs travaux en respect de la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE pour ce motif les membres du comité refusent cette demande de dérogation mineure et demandent que la requérante procède aux travaux correctifs en respect de la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser la demande de dérogation mineure numéro DM-2017-002 présentée par madame Jessica Singh, pour la propriété située au 8, rue Dusseldorf (lot 4 676 208 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham refuse la demande de dérogation mineure numéro DM-2017-002 présentée par madame Jessica Singh, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située au 8, rue Dusseldorf (lot 4 676 208 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser qu'une piscine hors terre soit implantée dans la cour avant à une distance de 1 mètre de la ligne de propriété avant au lieu que celle-ci soit localisée en cour latérale ou arrière et ce, tel que prescrit à la réglementation.

Monsieur le conseiller Martin Charron demande le vote :

Pour le refus de la dérogation mineure:

Madame Catherine Trickey;

Monsieur Yvan Caron;

Monsieur Kevin Bush;

Monsieur Michel Brisson;

Monsieur Gilles Galarneau.

Contre le refus de la dérogation mineure:

Monsieur Martin Charron.

Adoptée à la majorité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

17-04-101

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2017-003 – LOT VACANT PROJETÉ 6 049 066 DU CADASTRE DU QUÉBEC (LOT VACANT SITUÉ EN BORDURE DE LA MONTÉE WERT) – PROFONDEUR DE LOT (AGRICOLE) DANS UN SECTEUR RIVERAIN – MONSIEUR GORDON PAUL PLUMMER

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2017-003 présentée par monsieur Gordon Paul Plummer lot vacant projeté 6 049 066 du cadastre du Québec, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser que le lot projeté 6 049 066 du cadastre du Québec, situé en bordure de la montée Wert, aura une profondeur de 68,58 mètres au lieu d'une profondeur minimale de 75 mètres, tel que prescrit pour un lot non desservi situé dans un secteur riverain;

ATTENDU QUE le lot vacant projeté visé par la présente demande de dérogation mineure est situé dans la zone agroforestière Af-208 et dans la zone agricole permanente du Québec;

ATTENDU QUE le document suivant est déposé au soutien de cette demande:

- Plan d'opération cadastrale préparé par Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, numéro de dossier 3 792, sous la minute 17 738 en date du 27 janvier 2017;

ATTENDU QUE, le fait que le lot projeté soit localisé dans l'îlot déstructuré de type 1 (avec morcellement) numéro 76043-06 a comme résultante que celui-ci a la possibilité d'être subdivisé pour accueillir une résidence, bien qu'il soit en zone agricole et ce sans autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et cela, en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAA);

ATTENDU QUE l'article 59 de la LPTAA a permis la délimitation d'îlots dits «déstructurés» en zone agricole qui permet comme son nom l'indique, que des lots puissent être morcelés dans la zone agricole permanente aux conditions suivantes :

- sans entraîner aucune incidence sur les exploitations agricoles, acéricoles ou forestières;
- la superficie minimale permise pour l'implantation d'une nouvelle utilisation résidentielle doit être suffisante pour ne pas déstructurer le milieu agricole;
- l'approche retenue doit favoriser une consolidation foncière plutôt que le démembrement de propriétés agricoles.

ATTENDU QUE le Règlement de contrôle intérimaire de remplacement numéro 81-15 de la MRC d'Argenteuil régissant notamment l'implantation de résidences dans la zone agricole prescrit que pour que le morcellement puisse s'effectuer, la réglementation municipale doit être observée relativement à la dimension des lots situés notamment dans un secteur riverain;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE les autres dimensions du lot seront conformes à la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2017-003 présentée par monsieur Gordon Paul Plummer lot vacant projeté 6 049 066 du cadastre du Québec, à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2017-003 présentée par monsieur Gordon Paul Plummer, visant des dispositions du Règlement de lotissement numéro 198-2013 relativement au lot vacant projeté 6 049 066 du cadastre du Québec, à Brownsburg-Chatham, dans le but autoriser que le lot projeté 6 049 066 du cadastre du Québec, situé en bordure de la montée Wert, aura une profondeur de 68,58 mètres au lieu d'une profondeur minimale de 75 mètres, tel que prescrit pour un lot non desservi situé dans un secteur riverain.

Adoptée à l'unanimité

17-04-102

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2017-004 – LOT VACANT 4 236 674 DU CADASTRE DU QUÉBEC SITUÉ SUR LA RUE DES POMMETIERS – GARAGE PRIVÉ DÉTACHÉ ET LOGEMENT ADDITIONNEL À UNE HABITATION UNIFAMILIALE – MONSIEUR STÉPHANE FERLAND

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2017-004 présentée par Monsieur Stéphane Ferland pour le lot vacant 4 236 674 du cadastre du Québec situé sur la rue des Pommetiers, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser :

- Un garage privé détaché en surplus d'un garage attenant à la résidence existant au lieu d'avoir un garage attenant à la résidence ou garage détaché privé, tel que prescrit à la réglementation. Le garage privé détaché aura des dimensions conformes à la réglementation.
- Un logement additionnel de façon accessoire à l'habitation d'une superficie de plancher de 80 mètres carrés (861,11 pieds carrés) au lieu d'une superficie maximale de 60 mètres carrés (645,83 pieds carrés), tel que prescrit à la réglementation. L'ensemble des autres conditions d'implantation et d'exercice pour un logement additionnel prescrit dans la réglementation sera respecté.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE la présente requête est motivée par le requérant en raison qu'il souhaite entreposer ces véhicules récréatifs;

ATTENDU QUE la superficie de 80 mètres carrés pour le logement additionnel au niveau du sous-sol permettra d'obtenir un hall d'entrée et une superficie de plancher plus intéressante pour un éventuel locataire;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Plan de construction de la résidence préparé par Amélie Dessureault, technologue professionnelle, projet numéro 17-01 et 14-01, feuillets A-1 à A-4, daté du 1^{er} mars 2017;
- Plan de construction du garage détaché préparé par Amélie Dessureault, technologue professionnelle, projet numéro 17-01, feuillet A-1 à A-3, daté du 1^{er} mars 2017;
- Plan d'implantation projeté préparé par Amélie Dessureault, technologue professionnel, projet numéro 17-01, feuillet A-1, daté du 1^{er} mars 2017.

ATTENDU QUE la réglementation de zonage en vigueur prescrit qu'un garage privé détaché du bâtiment principal est prohibée lorsqu'un garage privé attenant au bâtiment est présent sur le terrain. À cet effet, un garage privé détaché est demandé en surplus du garage attenant et celui-ci servira uniquement au remisage lié à l'habitation;

ATTENDU QUE la réglementation de zonage en vigueur prescrit qu'un logement additionnel et accessoire à l'usage habitation doit rencontrer plusieurs exigences pour être autorisé dont une superficie maximale de 60 mètres carrés. Le logement additionnel sera aménagé dans une habitation unifamiliale isolée qui aura une superficie de plancher de 243,87 mètres carrés (2 625 pieds carrés);

ATTENDU QUE la superficie demandée pour le logement accessoire est recommandée par les membres en raison de la vaste superficie de la résidence;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure sera assortie de la condition suivante : soit que les matériaux de revêtement extérieur du garage détaché devront s'harmoniser à ceux de la résidence (dans la nature des matériaux et la couleur);

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2017-004 présentée par Monsieur Stéphane Ferland pour le lot vacant 4 236 674 du cadastre du Québec situé sur la rue des Pometiers, à Brownsburg-Chatham.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2017-004 présentée par monsieur Stéphane Ferland, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement au lot vacant 4 236 674 du cadastre du Québec, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- Un garage privé détaché en surplus d'un garage attenant à la résidence existant au lieu d'avoir un garage attenant à la résidence ou garage détaché privé, tel que prescrit à la réglementation. Le garage privé détaché aura des dimensions conformes à la réglementation.
- Un logement additionnel de façon accessoire à l'habitation d'une superficie de plancher de 80 mètres carrés (861,11 pieds carrés) au lieu d'une superficie maximale de 60 mètres carrés (645,83 pieds carrés), tel que prescrit à la réglementation. L'ensemble des autres conditions d'implantation et d'exercice pour un logement additionnel prescrit dans la réglementation sera respecté.

QUE cette dérogation mineure est assortie de la condition suivante : soit que les matériaux de revêtement extérieur du garage détaché devront s'harmoniser à ceux de la résidence (dans la nature des matériaux et la couleur).

Adoptée à l'unanimité

17-04-103

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2017-005 – 134, CHEMIN TOMALTY (LOT 4 234 758 DU CADASTRE DU QUÉBEC) – IMPLANTATION D'UNE REMISE – MONSIEUR DIMITRO KLIMKO

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2017-005 présentée par Monsieur Dimitro Klimko pour la propriété située au 134, chemin Tomalty (lot 4 234 758 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser une remise implantée à une distance de 12,7 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (du ruisseau) au lieu d'être localisée à une distance minimale de 15 mètres. La dimension de la remise est conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE les documents suivants sont déposés au soutien de cette demande:

- Certificat de localisation préparé par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous la minute 11 967, en date du 17 avril 2012;
- Copie du certificat d'autorisation numéro 2011-00392 visant la construction de la remise (de 10' x 14') en cour latérale émis en novembre 2011;
- Photographies de la remise et du cours d'eau s'écoulant sur la propriété en date du 13 juin 2016;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Extrait de matrice graphique montrant la propriété et le milieu humide s'y trouvant.

ATTENDU QUE la réglementation de zonage prescrit qu'il doit y avoir une bande de protection riveraine d'une profondeur minimale de 15 mètres applicable à un cours d'eau, un lac ou un milieu humide;

ATTENDU QUE suite à la construction de la maison en 2010, le certificat de localisation réalisé par l'arpenteur-géomètre en 2012, montre la bande riveraine liée au ruisseau mais ne présente pas la délimitation d'un milieu humide localisé à l'arrière de la maison;

ATTENDU QUE cette demande vise à régulariser une situation de non-conformité et rendre le titre de propriété conforme;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 196-2013;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2017-005 présentée par Monsieur Dimitro Klimko pour la propriété située au 134, chemin Tomalty (lot 4 234 758 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2017-005 présentée par monsieur Dimitro Klimko, visant des dispositions du Règlement de zonage numéro 197-2013 relativement à la propriété située au 134, chemin Tomalty (lot 4 234 758 du cadastre du Québec), à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser une remise implantée à une distance de 12,7 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (du ruisseau) au lieu d'être localisée à une distance minimale de 15 mètres. La dimension de la remise est conforme à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

17-04-104

MOTIFS DE NOMINATION DE RUE – DÉSIGNATION ET NOMINATION DE RUE : LE TRONÇON IDENTIFIÉ COMME LE LOT 4 977 291 (CADASTRE DE RUE) DU CADASTRE DU QUÉBEC, DANS SA PARTIE PERPENDICULAIRE À LA ROUTE DU NORD SERA NOMMÉ « CHEMIN VOKEY »

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un tronçon de rue utilisé mais qui n'est pas nommé;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer un nom au lot numéro 4 997 291 du cadastre du Québec, lequel lot de rue représente l'ancien tracé de la route du Nord, à la hauteur des propriétés sises 1162 et 1222, route du Nord;

ATTENDU QUE le motif justifiant le choix du nom provient du fait que cet ancien tracé de la route est connu comme étant le chemin Vokey évoquant ainsi l'un des premiers occupants de ces terres agricoles, qui était monsieur Vokey;

ATTENDU QUE l'attribution d'un nom pour identifier un nouveau tronçon de rue est requise pour la sécurité des résidents ainsi que pour la desserte des services d'urgence;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter de désigner le lot de rue 4 997 291 du cadastre du Québec et de procéder ainsi à la nomination afin que cette voie de circulation soit nommée " chemin Vokey.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Caron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte de désigner le lot de rue 4 997 291 du cadastre du Québec et de procéder ainsi à la nomination afin que cette voie de circulation soit nommée " chemin Vokey.

Adoptée à l'unanimité

17-04-105

RECOMMANDATION : DEMANDE D'AMENDEMENT À LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE VISANT À PERMETTRE LES USAGES « HABITATION BIFAMILIALE » ET « HABITATION TRIFAMILIALE » DANS LA ZONE PÔLE LOCAL PL-527

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont analysé les faits et toutes les données suite à la démarche d'amendement initiée par le requérant;

ATTENDU QUE la requête d'amendement à la réglementation de zonage vise à permettre les usages « habitation bifamiliale » et « habitation trifamiliale » dans la zone pôle local PI-527;

ATTENDU QUE le projet résidentiel visé est situé dans la zone pôle local PI-527;

ATTENDU QUE la réglementation en vigueur, pour la zone visée, permet l'usage d'habitation unifamiliale;

ATTENDU QUE les usages souhaités pour cette zone à vocation résidentielle puissent être exercés en conformité, une démarche d'amendement sera initiée afin que les usages « habitation bifamiliale » et « habitation trifamiliale » soient autorisées dans la zone pôle local PI-527;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE favoriser la densité dans les pôles de développement urbain (avec infrastructures d'aqueduc et d'égout), en l'occurrence ici le périmètre d'urbanisation de Saint-Philippe-Est, est valorisé dans le cadre de la mise en œuvre de l'orientation 10 du gouvernement du Québec visant la gestion de l'aménagement du territoire;

ATTENDU QU'une démarche d'amendement à la réglementation de zonage sera initiée;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande d'amendement à la réglementation de zonage visant à permettre les usages « habitation bifamiliale » et « habitation trifamiliale » dans la zone pôle local PI-527.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande d'amendement à la réglementation de zonage visant à permettre les usages « habitation bifamiliale » et « habitation trifamiliale » dans la zone pôle local PI-527.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

17-04-106

AUTORISATION D'ACHAT POUR UN POUCE HYDRAULIQUE POUR LA PELLE SUR ROUES DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT une demande de prix auprès de fournisseurs disposés à offrir le service d'ajout d'un pouce hydraulique sur une pelle existante;

CONSIDÉRANT l'item inscrit au Programme triennal des immobilisations depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de cet élément sur l'équipement rendrait le service plus efficace et plus sécuritaire lors de la manutention de matériaux divers;

CONSIDÉRANT les deux prix obtenus, à savoir :

- Gauvin Équipement :
13 538,90 \$ (transport et taxes incluses)
- Montréal Hydraulique :
13 222,13 \$ (taxes incluses, transport en supplément)

CONSIDÉRANT le Programme triennal d'immobilisation pour l'année 2017 mentionnant un mode de financement pour ce projet à même le fonds de roulement;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour l'ajout d'un pouce hydraulique sur la pelle sur roues du Service des travaux publics, auprès de « Gauvin Équipement », pour un montant de 13 538,90 \$, incluant le transport et les toutes les taxes applicables.

QUE cette dépense est payable à même le fonds de roulement de la Ville de Brownsburg-Chatham, sur une période de dix (10) ans, tel que spécifié au Programme triennal d'immobilisation pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

17-04-107

AJOUT D'ARRÊTS SOLAIRES LUMINEUX – RUE DES ÉRABLES AU COIN DE LA RUE ST-JOSEPH ET ST-PATRICK

CONSIDÉRANT la configuration particulière de l'arrivée des rues au coin de la rue des Érables, St-Joseph et St-Patrick;

CONSIDÉRANT QU'après plus d'une année d'implantation de la nouvelle signalisation, à savoir, l'ajout d'arrêt sur la rue des Érables, il s'avère que plusieurs automobilistes n'effectuent pas les arrêts obligatoires;

CONSIDÉRANT la présente d'une traverse piétonnière menant au Parc St-Patrick;

CONSIDÉRANT la volonté du Comité de circulation d'assurer la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT les prix unitaires de 525,00 \$, plus les taxes applicables pour un panneau d'arrêt solaire lumineux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le remplacement des deux (2) arrêts standards pour des arrêts solaires lumineux pour accroître la visibilité de cette signalisation spécifique, dans le but d'augmenter la sécurité des usagers, sur la rue des Érables, au coin des rues St-Joseph et St-Patrick, pour un montant de 1 207,24 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payée, à même le poste budgétaire numéro (02-355-00-649).

Monsieur le conseiller Yvan Caron demande le vote :

Pour :

Madame Catherine Trickey;
Monsieur Kevin Bush;
Monsieur Michel Brisson;
Monsieur Gilles Galarneau.

Contre :

Monsieur Yvan Caron;
Monsieur Louis Quevillon
Monsieur Martin Charron;

Adoptée à la majorité

17-04-108

**AJOUT D'ARRÊTS SOLAIRES LUMINEUX – RUE
DES ÉRABLES**

CONSIDÉRANT une demande de la part de la compagnie « Orica Canada inc. » relativement à la croissance future de l'utilisation de l'entrée située au coin de la rue des Érables et ICI;

CONSIDÉRANT QUE la culture locale fait en sorte que plusieurs usagers de la route ne font pas conformément cet arrêt, considérant que depuis plusieurs années, cette entrée du site était pratiquement inactive;

CONSIDÉRANT les produits transportés par les fournisseurs de cette entreprise;

CONSIDÉRANT les prix unitaires de 525,00 \$, plus les taxes applicables pour un panneau d'arrêt solaire lumineux;

CONSIDÉRANT que le Comité de circulation s'est réuni afin de trouver une solution pour pallier à cette situation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu:

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le remplacement des deux (2) arrêts standards pour des arrêts solaires lumineux pour accroître la visibilité de cette signalisation spécifique, dans le but d'augmenter la sécurité des usagers, sur la rue des Érables, au coin de la rue ICI, pour un montant de 1 207,24 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payée, à même le poste budgétaire numéro (02-355-00-649).

Adoptée à l'unanimité

**AJOUT D'ARRÊTS – RUE DES ÉRABLES AU COIN DE LA
RUE MAC VICAR**

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

17-04-109

**AJOUT D'UN ESPACE RÉSERVÉ AUX VISITEURS –
STATIONNEMENT MITOYEN DE LA CASERNE
MUNICIPALE ET L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT certains commentaires recueillis de la part de citoyens relativement aux espaces de stationnements limités en bordure de la rue de l'Hôtel-de-Ville, à proximité de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de circulation s'est réuni afin de trouver une solution pour pallier à cette situation;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse, il a été entendu de déplacer vers le fond du stationnement, un des espaces réservés actuellement au Service de l'urbanisme et du développement durable afin de rendre cet espace réservé aux visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Caron et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la modification de la signalisation de l'espace réservé pour le Service de l'urbanisme et du développement durable afin d'ajouter un espace réservé aux visiteurs, tel que le croquis présenté par le Comité de circulation.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

17-04-110

**RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE
MARQUAGE SUR CHAUSSÉE DE CERTAINES RUES
2017 – OCTROI DE MANDAT**

CONSIDÉRANT un processus d'appel d'offres public effectué;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises spécialisées dans le domaine du marquage sur chaussées ont présentées une offre pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT les offres obtenues :

- Ligne Maska
24 535,28 \$, taxes incluses

- Lignco Sigma
29 183,24 \$, taxes incluses

- Signalisations R.C.
31 725,05 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE cette dépense en est une récurrente annuelle et est prévue au budget d'opération du Service des travaux publics de la Ville;

CONSIDÉRANT les résultats de l'appel d'offres public pour le marquage sur chaussées pour la saison 2017 du plus bas soumissionnaire conforme; à savoir :

« Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) » :
24 535,28 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme pour le marquage sur chaussées pour la saison 2017, soit « Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) », pour un montant de 24 535,28 \$, incluant toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

17-04-111

**RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC - ACHAT
D'HABITS DE COMBAT POUR LE SERVICE DES
INCENDIES DE LA VILLE DE BROWNSBURG-
CHATHAM – AUTORISATION D'ACHAT**

CONSIDÉRANT le besoin du Service de sécurité incendie de la Ville de Brownsburg-Chatham de remplacer les habits de combat, qu'une quantité de douze (12) habits par année, pour les trois (3) prochaines années doit être achetée, pour atteindre un total de trente-six (36) et ce, tel qu'inscrit au Programme triennal d'immobilisations 2016-2019 (PTI);

CONSIDÉRANT la préoccupation municipale en santé et sécurité au travail, afin d'assurer la protection requise et adéquate du personnel lors d'intervention d'urgence;

CONSIDÉRANT un processus d'appel d'offres public par le biais du système officiel, SEAO;

CONSIDÉRANT la réception d'offres de la part de trois (3) fournisseurs spécialisés dans le domaine, dont deux (2) soumissionnaires se sont avérés conformes, à savoir :

Soumissionnaire	Année 1 (2017)	Année 2 (2018)	Année 3 (2019)
J. B Dixon	34 492,50 \$	35 872,20 \$	35 872,20 \$
Aéro-Feu	25 307,70 \$	26 320,12 \$	27 372,97 \$

CONSIDÉRANT l'analyse comparative des soumissions en lien avec le respect du devis développé par le Service de sécurité incendie et en conformité avec ledit document;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur du Service sécurité incendie, monsieur Richard Laporte, ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kevin Bush, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

QUE le Conseil municipal autorise l'achat des habits de combat auprès du plus bas soumissionnaire conforme, tel que les spécifications du devis, à savoir: Aéro-Feu, aux montants suivants :

Soumissionnaire	Année 1 (2017)	Année 2 (2018)	Année 3 (2019)
Aéro-Feu	25 307,70 \$	26 320,12 \$	27 372,97 \$

QUE le paiement de cette dépense durant les trois (3) années soit payable à même le fonds de roulement de la Ville, sur une période de 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

17-04-112

DEMANDE AUPRÈS DU *MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC* RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'AJOUT DE SIGNALISATION DE DANGER SUR LA ROUTE DU CANTON (ROUTE 148), SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DANS LE SECTEUR DE LA MONTÉE CUSHING

CONSIDÉRANT plusieurs discussions relativement à la présence d'une courbe accentuée sur la route du Canton (148), à l'ouest de la montée Cushing;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu plusieurs accidents sur ce tronçon depuis les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des usagers et des citoyens est au cœur des priorités des membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu qu'une analyse de sécurité de ce tronçon par le Ministère des Transports, de la mobilité durable et l'électrification des transports du Québec soit effectuée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service des travaux publics, madame Sonja Lauzon, ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande au *ministère des Transports, de la mobilité durable et l'électrification des transports du Québec* de procéder à l'analyse de sécurité sur le tronçon de la route du Canton (route 148), toutes directions, à l'ouest de la montée Cushing.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Martin Charron dépose un rapport produit par la firme « Services civiques » pour la Ville de Brownsburg-Chatham. Il est à noter que certaines sections manquantes sont à venir.

VARIA

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

De à 20 h à 20h45: Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, leur répond.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

17-04-113 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20h45 il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Catherine Trickey,
Mairesse

Sonja Lauzon,
Directrice générale adjointe